



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°12-17

L'an deux mille douze,
Le 10 juillet, à Metz

Date de convocation	29 mai 2012
Nombre de délégués :	
+ Titulaires	38 titulaires
+ Suppléants	38 suppléants
+ Présents	20
+ vote par procuration	1

Étaient présents :

M. Jean-Paul BACHY
M. Daniel BEGUIN (qui a reçu pouvoir de Jean-François THOMAS)
M. Daniel COURTAUX
M. Sylvain DALLA-ROSA
M. André DEGUIS
M. Olivier GUCKERT
M. André JANNOT
M. Jean SANVOISIN
M. Simon LECLERC
M. Pascal MAUROY
M. Pierre PANDINI
M. Claude PHILIPPE
M. Christian BORGNIET
Mme Morgane PITEL
M. Jean-Claude JACQUEMART
M. Daniel TOURNAY
M. Jean-Bernard THOUVENOT
M. Franck TUOT
M. Claude WALLENDORFF
M. Bernard CUNIN

Résultat du vote

A l'unanimité

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°12-17

Objet de la délibération :

Pacte mondial pour une meilleure gestion des bassins

Les forums mondiaux de l'eau réunissent tous les 3 ans l'ensemble des organisations dans le domaine de l'eau et sont une plateforme d'échanges et de partenariat entre les divers intervenants à l'échelle mondiale. Ces forums sont organisés par le Conseil Mondial de l'Eau créé en 1996 par des associations professionnelles de l'eau et les agences des Nations Unies.

La Ville de Marseille a été retenue comme lieu du 6ième Forum de l'eau qui a eu lieu du 12 au 17 mars 2012. Toutes les parties prenantes françaises s'engagent en ce moment pour assurer le succès de cet évènement majeur dans le domaine de l'eau. Les collectivités locales ont été étroitement associées aux cinq forums qui se sont déjà déroulés.

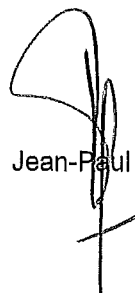
En effet, un des résultats du 5ème Forum qui s'est déroulé en 2009 à Istanbul a été l'adoption par les collectivités locales du « Pacte d'Istanbul pour l'eau » qui reconnaît l'importance de l'eau comme bien public et la nécessité de bien la gérer pour garantir un bon accès des populations à ce bien précieux.

Ce pacte propose donc des engagements généraux et des exemples de cibles en annexe qui doivent être déclinées en applications par les collectivités signataires. Cette déclinaison est laissée à l'appréciation de la collectivité locale signataire.

L'EPAMA a depuis sa création des missions liées à la gestion de l'eau et applique les principes du pacte.

Il est donc proposé au Conseil Syndical d'autoriser Monsieur le Président à signer le formulaire d'adhésion au pacte d'Istanbul pour l'eau (joint en annexe) et à préparer l'annexe technique récapitulant les engagements en faveur de la bonne gestion de l'eau par le syndicat.

Le Président de l'EPAMA,



Jean-Paul BACHY

Réseau International des Organismes de Bassin

Pacte Mondial pour une meilleure gestion des bassins

Réunis à Marseille, à l'occasion du 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau le 16 mars 2012, **Nous**, représentants d'organismes de bassin de fleuves, de lacs ou d'aquifères, de différentes parties du monde, adhérons au présent **"Pacte Mondial pour une meilleure gestion des bassins"**, en vue de développer la gestion intégrée et solidaire des ressources en eau, à l'échelle des bassins nationaux, régionaux et transfrontaliers et répondre aux défis que doit affronter notre planète.

En effet, nous devons atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement, assurer une "croissance verte" et faire face aux changements globaux liés à l'augmentation rapide de la population mondiale, aux migrations, à l'urbanisation croissante, au changement climatique, etc.

Nos efforts doivent en effet permettre à la fois de lutter contre les catastrophes naturelles, de satisfaire de façon fiable les besoins des populations urbaines et rurales en eau potable, d'améliorer l'hygiène et la santé et prévenir des épidémies, d'assurer la suffisance agroalimentaire, de développer l'industrie, la production énergétique, le transport par voie d'eau, le tourisme et les loisirs, de prévenir et de combattre les pollutions de toutes natures, de préserver les écosystèmes aquatiques, soutenir la production piscicole, et de façon plus générale préserver la biodiversité des milieux liés à l'eau.

Tous ces enjeux ne peuvent plus être abordés de façon sectorielle ou localisée, ni séparément les uns des autres. La recherche de solutions doit au contraire associer tous les acteurs dans une approche intégrée et solidaire organisée de façon concertée à l'échelle des unités hydrographiques et visant une utilisation durable des ressources en eau.

PARTIE 1 :

DÉCLARATION PRÉALABLE

Par notre adhésion à ce Pacte, nous reconnaissons :

- Qu'il est impératif d'introduire et/ou de renforcer en permanence les formes nouvelles de gouvernance des ressources en eau recommandées, d'ores et déjà, à Dublin (1991), Rio (1992), Paris (1998), La Haye (2000), Johannesburg (2002), Kyoto (2003), Mexico (2006) et Istanbul (2009), notamment ;
- Que les bassins des fleuves, des lacs et des aquifères sont les territoires appropriés pour l'organisation de la gestion solidaire des ressources en eau, des écosystèmes aquatiques et de toutes les activités liées à l'eau ;
- Que les différents écosystèmes présents dans les bassins versants ont une grande importance tant pour la biodiversité que pour les services environnementaux rendus, notamment pour la régularisation des cycles hydrologiques et la prévention des risques, ainsi que pour l'épuration de pollutions ;

- Que les bassins des fleuves, lacs et aquifères transfrontaliers doivent faire l'objet d'une attention toute particulière et être gérés en concertation entre les Pays riverains ;
- Que la création et le renforcement d'organismes de bassin, sous les formes les plus appropriées, et notamment de commissions internationales, d'autorités ou autres organismes de bassin transfrontaliers, facilitent le dialogue, la coopération, l'échange d'information et la mise en œuvre des actions et projets communs, permettant de partager les bénéfices, d'anticiper l'avenir et de prévenir des conflits potentiels entre les acteurs concernés ;
- Qu'il convient de renforcer l'intégration régionale en harmonisant les politiques et les législations et en mettant en œuvre des programmes régionaux d'intérêt commun indispensables à l'amélioration de la gestion des ressources en eaux souterraines et superficielles à l'échelle des bassins ;
- Qu'il est nécessaire de créer ou de renforcer les financements dédiés à la gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques et d'une façon générale du "grand cycle" de l'eau ;
- Qu'il est utile d'élaborer ou de renforcer des cadres fédérateurs pour faciliter les initiatives bi ou multi latérales dans ce domaine de la gestion de bassin.
- Que les acteurs de la société civile et les communautés locales doivent être mieux associées et impliqués dans la gestion des bassins où ils vivent ;
- Qu'il faut renforcer la coopération entre les organismes de bassin du monde entier et de chaque région pour faciliter le transfert d'expériences et de savoir-faire sur les meilleures pratiques en matière de gestion de bassin et leur adaptation dans différents contextes.

PARTIE 2 :

ENGAGEMENTS DES ORGANISMES DE BASSIN

Reconnaissant le besoin d'actions urgentes, **Nous**, représentants des Organismes signataires du présent **"Pacte Mondial pour une meilleure gestion des bassins"**, exprimons notre volonté, en ce qui relève de nos compétences statutaires et dans la limite des moyens propres dont nous disposons, de nous engager, au côté de nos gouvernements nationaux et des Institutions Internationales, pour :

- agir pour améliorer la gouvernance de l'eau, faciliter la création d'organismes de bassin là où ils n'existent pas encore, renforcer les organismes existants, aider les autorités concernées à procéder aux réformes qui seraient utiles et à élaborer des politiques de gestion durable de l'eau et les programmes nécessaires à leur application concrète sur le terrain,
- soutenir les processus de gestion durable, intégrée, solidaire et participative des ressources en eau et des milieux organisée à l'échelle appropriée des bassins locaux, nationaux ou transfrontaliers selon le cas,



008-250802295-20120710-1217-DE

Reçu le : 16/07/2012